

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 19 juillet 2004

L'an deux mille quatre le 19 juillet à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Foyer rural à Vendémian, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. PONCE Jean-Claude - M. PIERRUGUES Georges - M. DIAZ Manuel - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. CALAS Alain - M. GENNESON André - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. ANDRIEUX Jacques - M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François - M. GELY William.

Absents excusés : M. BELLOC Jean-Paul - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - -

Absents : M. SALASC Philippe - M. CADILHAC Jean-François - M. AGOSTINI Jean André - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. GOUZIN Bernard - M. CABELLO Gérard - M. YVANEZ André - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. DELFAU Gérard - M. TOURET Jean-Louis - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - Mme GUERRE Nicole.

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Madame Françoise Martin
Monsieur Michel Astié donne pouvoir à Madame Anne Marie Déjean

Madame Anne Marie Déjean a été élue secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

50-2004

Convention 2004 avec l'Ecole de musique de la Vallée de l'Hérault

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	25

Date de convocation
13 juillet 2004

Date d'affichage
26 juillet 2004

Date de retrait de l'affichage
26 août 2004

Objet de la délibération

Monsieur C. Carceller, explique que pour l'année 2003-2004 l'Ecole de musique de la vallée de l'Hérault a accueilli 150 élèves contre 140 l'année précédente. Originaires de 16 communes de la Communauté de communes, ils prennent leurs cours dans les trois antennes de Gignac, Montarnaud et Saint-Pargoire.

Monsieur C. Carceller informe que le Conseil communautaire a attribué une subvention de 23 000€ à l'association Ecole de musique de la vallée de l'Hérault lors du vote du budget primitif 2004.

Monsieur C. Carceller précise que conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, il y a nécessité de signer une convention avec une association dès lors qu'elle perçoit au moins 23 000€ de subventions.

Monsieur C. Carceller ajoute que pour l'école de Musique il s'agit comme les années précédentes d'une convention quadripartite entre l'Association Ecole de musique de la vallée de l'Hérault, l'association départementale danse et musique en Hérault (ADDM34), le Département de l'Hérault et la Communauté de communes. L'ADDM veille à la qualité de l'enseignement musical et le Département apporte une aide de 12 500 €. La convention définit les engagements des signataires pour l'année 2004.

Le Conseil, Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- la signature de la convention à passer pour 2004 entre l'association Ecole de musique de la vallée de l'Hérault, l'association départementale danse et musique en Hérault (ADDM34), le Département de l'Hérault et la Communauté de communes.

- d'autoriser le Président pour signer cette convention.

Fait à Gignac, le 20 juillet 2004

Le Président

Louis Villaret